



CHAMPIONNAT DE FRANCE 470

9^{ème} Open de la Mirabelle 2017
Grade 3

Lac de Madine – Meuse (entrée Madine 1 – Port de Nonsard)
3 au 5 juin 2017

AVIS DE COURSE



PREAMBULE : cette compétition est organisée par la **Ligue de Voile du Grand Est** en collaboration avec l'association de classe **AS 470** et avec le soutien de la **Région Grand Est**, la **Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne**, le **Département de la Meuse**, la **Société Marinov**, la **Société Adam Loisirs**, le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac de Madine** et la **Société Nautique de Madine**.

1. REGLES :

LA REGATE SERA REGIE PAR :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020, (RCV)*
- 1.2. Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions »,
- 1.3. Les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe 470.
- 3.2. **Préinscriptions** : les équipages admissibles sont invités à se préinscrire **jusqu'au 20 mai 2017** en remplissant le [formulaire de préinscription en ligne](#)
- 3.2. **Inscriptions** : les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription ci-joint en l'envoyant accompagné des frais d'inscription établis à l'ordre de « Ligue de Voile du Grand Est » à l'adresse suivante **avant le 27 mai 2017** :

Ligue de Voile du Grand Est
C/O M. Jean-François COUR
14, rue André Theuriet
F-57000 METZ

Passé la date du 27 mai 2017, et pour des raisons d'organisation, la Ligue de Voile du Grand Est se réserve le droit de ne pas accepter de nouvelles inscriptions.

- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs,

- du timbre de l'année de l'AS 470 France
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire,
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de **World Sailing**,
- le **certificat de jauge ou de conformité**,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de **deux millions d'Euros**,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription requis sont de **70 € par bateau**.

Les règlements peuvent se faire :

- par chèque à l'ordre de la Ligue de Voile du Grand, à renvoyer à l'adresse indiquée à l'art. 3.3 du présent avis de course,
- par virement bancaire à :
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
 Domiciliation : METZ GARE
 Bank Identification Code (BIC) : CCBPFRPPMTZ
 IBAN FR76 1470 7001 0131 8215 7605 017
- sur place lors de la confirmation des inscriptions.

5. GROUPES DE QUALIFICATION

En fonction du nombre d'inscrits, la régata pourra se dérouler en groupes avec phases de qualification et finale. Le format de course sera précisé dans les instructions de course.

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription, jauge et contrôle :

Le 3 juin 2017 : Accueil, confirmation des inscriptions et opérations de jauge de 10 H 00 à 13 H 00 et 13 H 30 à 14 H 30.

6.2. Jours de course :

Date	Classes	Heure du 1er signal d'avertissement	Courses du jour
3 juin 2017	Toutes	15 H 00	Course(s)
4 juin 2017	Toutes	10 H 00	Course(s)
5 juin 2017	Toutes	10 H 00	Course(s)
<i>Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 H si 3 courses ont été validées</i>			

6.3. Programme festivités :

Date	Heures	Programme	Lieu	Information
3 juin 2017	A partir de 19 H 00	Apéritif d'accueil	Devant le club-house	
4 juin 2017	A partir de 20 H 00	Dîner des Equipages Buffet et animation Boissons comprises	Brasserie du Port Lac de Madine Port de Nonsard	22 € / personne 12 € / enfant (- de 15 ans)

Attention : aucune réservation possible après le 27 mai 2017 pour le dîner des équipages

5 juin 2017	après les courses	Remise des Prix Collation de clôture	Devant le club-house	
--------------------	-------------------	---	-----------------------------	--

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel et seront mis en ligne au plus tard le 27 mai 2017.

8. LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit ou longue distance.

9. CLASSEMENT

Trois courses devront être validées pour valider la compétition.

10. AUTORISATION POUR LES BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les entraîneurs ou accompagnateurs souhaitant utiliser une embarcation à moteur pendant le Championnat doivent le déclarer à l'organisateur au moyen de la fiche jointe au présent avis de course, en précisant le type et l'immatriculation de l'embarcation ainsi que le nom et le numéro de permis du pilote avant le 27 mai 2017 dernier délai. Tout bateau n'ayant pas rempli cette demande ne sera pas autorisé à mettre à l'eau.

11. PLACES SUR LE PARKING - MISE A L'EAU (voir plan en annexe)

- Des places seront disponibles pour le stationnement des véhicules, remorques routières et remorques de mise à l'eau.
- La mise à l'eau se fera à partir des cales prévues à cet effet en face du bâtiment dédié au Championnat. Pendant les courses, une zone à proximité des cales est prévue pour le stockage des remorques de mise à l'eau. Les bateaux qui ne sont pas en course ou en attente sont invités à utiliser les zones prévues à cet effet.
- A l'issue des courses, les bateaux pourront être stockés pour la nuit sur leurs remorques de mise à l'eau dans une zone prévue à cet effet à proximité des cales.
- Les véhicules et les remorques routières devront être stationnés aux places prévues à cet effet par l'organisateur.

12. LIMITATION DE NAVIGATION

En dehors des courses et sauf instructions particulières du Comité de Course ou de l'organisateur, les concurrents naviguent sous leur pleine et entière responsabilité.

13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

14. RÉSULTATS ET TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE DECERNES

14.1. Les titres de Champion(ne), de Vice-Champion(ne) de France et de 3^{ème} seront attribués aux trois premiers équipages de la régata.

14.2. Les trois premiers équipages définis ci-dessus recevront respectivement une médaille d'Or, d'Argent et de Bronze.

14.3. Des récompenses et prix seront offerts à chaque équipage participant.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée « Championnat de France 470 – Open de la Mirabelle 2017 » à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Ligue de Voile du Grand Est
C/O M. Jean-François COUR
14, rue André Theuriet
F-57000 METZ
Tél : 06 10 04 81 02
jf.cour@orange.fr

Vos contacts

Jean-Christophe COUR : Président de Ligue cour.jean-christophe@wanadoo.fr
Jean-François COUR : Responsable du Comité d'Organisation jf.cour@orange.fr
Bernard PORTE : Délégué Technique – FFVoile bernard.porte@ffvoile.fr
Régis MEYER : délégué régional AS 470 470.lorraine@gmail.com

Informations utiles

Site internet de l'association de classe [AS 470](#)
Page Facebook officielle du [Championnat de France 470–Open de la Mirabelle](#)
Mini-site internet dédié au [Championnat de France 470-Open de la Mirabelle](#)

Préparez votre venue dans le Grand Est

Activités touristiques : [visitez la Meuse](#) et la [Lorraine](#)
Activités culturelles : [bons plans et sorties en Lorraine](#)

Hébergements

Pour réserver et voir vos [hébergements](#)
Autres hébergements [autour du Lac de Madine](#)

Sites météo

[Windguru](#)
[Windfinder](#)
[Plein Champ](#)
[Winds Up – spot Madine](#)

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form

downloadable on the website of Fédération Française de Voile:
http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

ANNEXE PLAN DU SITE



FORMULAIRE D'INSCRIPTION(*)

CHAMPIONNAT DE FRANCE 470
9^{ème} OPEN DE LA MIRABELLE 2017

3 AU 5 JUIN 2017
LAC DE MADINE – MEUSE (accès Madine 1 – Port de Nonsard)

BATEAU

N° DE VOILE

SKIPPER / BARREUR

NOM ET PRENOM

ADRESSE / CP / VILLE

TELEPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2017

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB

EQUIPIER

NOM ET PRENOM

ADRESSE / CP / VILLE

TELEPHONE

COURRIEL

N° LICENCE FFVOILE 2017

DATE NAISSANCE (JJ/MM/AA)

CLUB

SOIREE DES EQUIPAGES

Dimanche 4 juin 2017 à partir de 20 H 00

Lieu : Brasserie du Port

Repas et animation par un orchestre

Prix : 22 € par personne / 12 € pour les enfants de – de 15 ans

Attention : date limite des inscriptions pour la soirée fixée au 27 mai 2017

RESERVATIONS POUR :

NOMBRE D'ADULTES

NOMBRE D'ENFANTS

PANIER REPAS

Paniers repas disponibles pour le :

Dimanche 4 juin 2017

Lundi 5 juin 2017

Prix : 7 € par panier

Attention : date limite pour la commande de paniers fixée au 27 mai 2017

RESERVATIONS POUR :

(cochez les cases)

DIMANCHE 4 JUIN 2017

LUNDI 5 JUIN 2017

NOMBRE TOTAL PANIERS

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

JE SOUSSIGNE(E)

PERE

MERE

TUTEUR

DE

N° LICENCE FFVOILE 2017

l'autorise à participer au Championnat de France 470 – Open de la Mirabelle 2017 qui aura lieu au Lac de Madine du 3 au 5 juin 2017. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Fait à

Signature

(* Document à renvoyer à la Ligue de Voile du Grand Est par courrier accompagné du relevé certifiant le virement bancaire ou du chèque, ou par mail en version scannée accompagné du relevé certifiant le virement bancaire à jf.cour@orange.fr et ceci avant le 27 mai 2017

